

Règlement

Concours photo « La couleur, les illusions »

« Quand nos yeux s'en mêlent »

Du 15 mars 2021 au 25 avril 2021

Article 1 - Présentation du concours

La Ville de Saint-Hilaire-de-Riez organise un concours photo intitulé : « **Quand nos yeux s'en mêlent** ».
Ce concours s'inscrit dans le cadre de l'exposition « **LA COULEUR, LES ILLUSIONS** » qui se tient à la médiathèque du 15 mars au 25 avril 2021.

Ce concours a pour objet de mettre en valeur, au travers de photographies, votre esprit créatif et ludique.
Vos clichés feront partie de notre exposition et seront intégrés au fur et à mesure de leur arrivée.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est réservé aux photographes amateurs venant de tous horizons.

La participation au concours est gratuite.

Ne peuvent y participer : toutes les personnes rattachées à l'organisation de ce concours ainsi que les membres du jury.

Article 3 – Critères techniques

La photographie proposée au concours devra présenter un effet, une illusion d'optique.

Pas toujours facile de croire à tout ce que l'on voit. Et pourtant, la réalité peut nous tromper.

L'utilisation de filtres, photos truquées ou Photoshop n'est pas autorisée ; les illusions d'optique que nous attendons sont ... naturelles.

Voici un modèle pour titiller votre imagination ! Faites-vous plaisir, amusez-vous, surprenez-nous ! **VOUS SEREZ LES ARTISTES DE NOTRE EXPOSITION** pour le plus grand bonheur de nos visiteurs.



- Les photographies doivent impérativement être transmises en format numérique jpeg ou png.
- Leurs taille minimale doit être de 1500 x 2000 pixels et leur poids compris entre 2 mo et 8 mo.
- Les formats papier ne seront pas acceptés.
- La participation est limitée à **3 photographies par candidat**, parmi ces 3 photos, **une seule sera conservée par le jury**, pour autant qu'elle présente un intérêt photographique et/ou artistique suffisant.
- A adresser **jusqu'au 30 avril 2021** à l'adresse suivante :
mediatheque@sainthilaieriez.fr

Article 4 – Modalités de participation

. Il est possible de concourir dans l'une des **2 catégories** suivantes :

- enfant (moins de 14 ans)
- adolescent/adulte

Le mail devra contenir :

En objet : « Concours photo – Nom et prénom, âge du participant »

Dans le corps du mail :

- Nom et prénom du participant
- Age
- Adresses postale et mail
- Numéro(s) de téléphone
- Titre et légende de la photographie (facultatif)

En pièce jointe : La ou les photographies, ou un lien vers les fichiers dans le corps du mail le cas échéant.

Dans le nom du fichier de la photographie :

- Nom et prénom du participant, numéro de la photographie (si plusieurs clichés sont envoyés)

Pour les mineurs, une autorisation parentale de participation au concours, disponible en annexe du présent règlement, doit **obligatoirement** être remplie, signée et jointe à l'envoi de la photographie.

Un accusé de réception sera transmis par mail afin de confirmer la participation au concours.

Article 5 – Garanties et concession des droits d'utilisation

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la photographie envoyée, c'est-à-dire qu'ils l'ont prise eux-mêmes.

Les participants autorisent la ville de Saint-Hilaire-de-Riez à utiliser les photographies sur des supports en lien avec le thème du concours (site Internet, documents de communication, expositions, ...). De son côté, la ville de Saint-Hilaire-de-Riez s'engage à mentionner systématiquement le nom de l'auteur à chaque fois que cette photographie sera réutilisée.

Article 6 – Modalités de sélection des photographies lauréates

Un jury interne à la médiathèque sera en charge de désigner les photographies gagnantes.

Article 7 - Dotations

Le concours est doté de prix pour chaque catégorie, adaptés à la typologie des personnes pouvant concourir (enfants, adultes).

Leur attribution se fera à l'issue du vote.

Les lauréats ne peuvent pas demander à ce que leur prix soit échangé contre un autre prix ou contre valeur en espèce, ni transmis à des tiers.

Les candidats primés seront prévenus par e-mail, le vendredi 7/05/2021.

Article 8

Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale de ce règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 9

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à la Ville de Saint-Hilaire-de-Riez: Place de l'Église - BP 49 , 85270 Saint-Hilaire-de-Riez.

Toute question est à adresser aux organisateurs directement à l'adresse : mediathèque@sainthilairederiez.fr

Bonne chance à tous les participants !

Autorisation parentale de participation au concours photo « Quand mes yeux s'en mêlent » pour les mineurs

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Père / mère / tuteur de

Autorise mon fils / ma fille

Né(e) le...../...../.....

à participer au concours photo « Quand mes yeux s'en mêle » organisé par la ville de Saint-Hilaire-de-Riez **du 15 mars 2021 au 30 avril 2021.**

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement dudit concours téléchargeable sur le site de la médiathèque de St Hilaire de Riez : mediatheque.sainthilairederiez.fr

En acceptant le règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais et accepte expressément la participation de mon enfant au concours photo « Quand mes yeux s'en mêlent ».

J'autorise la ville de Saint-Hilaire-de-Riez à exploiter et diffuser la photographie présentée par mon enfant dans le cadre de sa participation au concours à des fins de communication relative au concours sur tous supports officiels de la ville.

Fait à

Le.....

Signature du responsable

Nous vous prions de joindre ce document au format numérique (scanné ou photographié) accompagné de la photographie, conformément au règlement, à l'adresse suivante :

[**mediatheque@sainthilairederiez.fr**](mailto:mediatheque@sainthilairederiez.fr)

La participation de votre enfant sera effective uniquement en présence de ce document.